

**MISE À DISPOSITION ET ENLÈVEMENT DE
BENNES ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
MÉNAGERS PROVENANT DES
DÉCHETTERIES DE L'AGGLO-MÉRATION DE
CHAMBÉRY**

AVENANT 1 DE PROLONGATION

**MARCHE F13028
LOT 2**

AVRIL 2017

ENTRE

La communauté d'agglomération CHAMBERY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES, dont le siège social se trouve 106 allée des Blachères CS 82618 – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés, M. Daniel ROCHAIX, dûment habilité à la signature des présentes par décision n° -17 du 15 juin 2017,

d'une part,

ET

La société NANTET LOCABENNES, représentée par Mme Sonia PONTET, Directrice, située à 73800 FRANCIN,
Représentant du groupement NANTET/ SUEZ R&V Centre Est

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Préambule :

Le marché de réalisation de la prestation de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération de Chambéry et du site d'Emmaüs pour les années 2013-2017 s'achève au 1er juillet 2017.

En parallèle, en cette année 2017, le marché de gestion des hauts de quai s'achève au 30 novembre 2017.

Afin d'assurer la continuité du service en attendant la consultation simultanée des marchés de gestion de déchetteries tout en prenant en compte le site du Châtelard, il est proposé d'avenanter le marché actuel.

Article 1 : Objet du marché

La prestation de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération de Chambéry et du site d'Emmaüs pour les années 2013-2017, lot n°2, a été confiée à un prestataire extérieur, par voie de marché public, au groupement NANTET/ SUEZ R&V Centre Est le 1^{er} juillet 2013. Ce marché prend fin au 30 juin 2017.

Article 2 : Contenu de l'avenant

La présente prorogation est faite pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} juillet 2017 soit jusqu'au 30 novembre 2017.

Article 3 : Incidence financière

- montant initial estimatif du marché : 3 697 300 €
- montant estimatif dû à la prolongation des délais (5 mois) : 308 108 €
- augmentation du marché : 8,3 %

Article 4 : Autres

Toutes les clauses initiales du marché non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Chambéry le

Pour l'entreprise,

Pour Chambéry métropole-Cœur des Bauges
Daniel ROCHAIX, vice-président